



Information Réglementée

Paris, le 22 avril 2014

Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014

- Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale
- Calendrier du paiement du dividende

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Accor se tiendra le jeudi 29 avril 2014 à 10h au Novotel Paris Tour Eiffel, 61, quai de Grenelle, 75015 Paris.

Un avis de convocation comportant un exposé sommaire de la situation du Groupe et une présentation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée a été adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif.

Cet avis de convocation, le Document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2014 ainsi que les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet www.accor.com/finance.

Les actionnaires peuvent également consulter au siège social de la Société, ou se faire adresser, l'ensemble des informations mentionnées à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Sur proposition du Conseil d'administration, la distribution d'un dividende ordinaire de 0,80 euro par action au titre de l'exercice 2013 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, selon le calendrier suivant :

- | | |
|-----------------|--|
| - 29 avril 2014 | Assemblée Générale Mixte |
| - 9 mai 2014 | Détachement du dividende (« Ex-date ») |
| - 13 mai 2014 | Arrêté des positions (« Record date ») |
| - 4 juin 2014 | Mise en paiement du dividende |

Contacts :

Relations actionnaires - tél. 0 805 650 750 (numéro vert) – e-mail : comfi@accor.com
Direction Communication Financière et Relations Investisseurs – tél : 01 45 38 86 26